

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

130.31

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**OBJET : Subvention d'investissement pour la reconstruction de l'établissement
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Les Magnolias".**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes du bel âge, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Les Magnolias », situé sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, est un établissement public autonome.

La présidence du conseil d'administration est ainsi assurée par le Maire de la commune Monsieur Alvarez. L'établissement est dirigé par Monsieur Barthélémy Mayol, directeur du centre hospitalier de Martigues, dans le cadre d'une convention de gestion. Sa capacité actuelle installée est de 46 places.

Le bâtiment existant est vétuste et inadapté. Le terrain actuel ne permet pas d'extension sur site. Ainsi le projet consiste en la construction d'un nouvel établissement, sur un terrain proche, mis à disposition par la commune, en bordure du Rhône.

Afin d'assurer un équilibre financier, sa capacité future sera de 80 lits dont 28 en unités protégées.

Le coût prévisionnel global du projet est évalué à 12 068 566 €TTC (équipement inclus pour un montant de 780 000 €).

Pour mener à terme ce projet de construction, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône sollicite le Conseil départemental pour une subvention à hauteur de 2 440 000 €(soit 30 500 €par lit).

Le plan de financement prévisionnel, incluant la subvention du Département, est le suivant :

- 1 903 980 €par une aide à l'investissement de l'ARS – CNSA ;
- 5 713 158 €par emprunts auprès d'organismes bancaires ;
- 2 440 000 €par une subvention du Département ;
- 2 011 428 €de récupération de TVA.

L'ouverture de la nouvelle structure est prévue en 2022. Le versement d'une subvention par le Département et par l'Agence régionale de santé permet une ouverture avec un tarif journalier hébergement de 67 €(tarif hébergement 2019 de 60,06 €/jour).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL